



QUE SE PASSE

T'IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL N. 5 JUIN 1990

Sommaire

LES DOSSIERS MUNICIPAUX SONT NOMBREUX ET IMPORTANTS ET NOUS VOUS PRESENTONS
LES PRINCIPAUX SUJETS :

- PAGE 2 ET 3. LE MOT DU MAIRE.
- PAGE 4. LE COMPTE ADMINISTRATIF.
- PAGE 5. LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
- PAGE 6. LES CEREMONIES DE CES DERNIERS MOIS.
- PAGE 7. LE SECOURS POPULAIRE.
- PAGE 8. UNE HISTOIRE D'EAU.
- PAGE 9. QUE VONT DEVENIR NOS ORDURES MENAGERES ?
- PAGE 10. LA PAGE DES ASSOCIATIONS LOCALES.
- PAGE 11. LES INFORMATIONS DIVERSES.

LE MOT DU MAIRE

Comme annoncé dans le bulletin de Janvier dernier, ce mot va me permettre de vous faire part de nos décisions en matière de gros travaux programmés pour l'année en cours, ainsi que des projets à moyen terme sur lesquels nous travaillons.

Tout d'abord, j'aimerais souligner que lorsqu'il est question de travaux, il faut bien évidemment mettre en parallèle la dépense correspondante engagée... ce qui m'amène tout naturellement à parler de nos finances. Les collectivités locales ont un plafond d'endettement qu'on ne saurait dépasser et qui se situe à 50 % ; le calcul de ce pourcentage prend en compte les recettes communales (impôts divers, recettes extraordinaires, etc.) auxquelles on oppose les remboursements des prêts (intérêts et capital).

A l'heure actuelle, notre commune est relativement engagée financièrement puisque son taux d'endettement se situe à 34 %. Cette dette en capital et intérêts d'un montant de 4.160.000 FF est composée pour moitié - soit l'équivalent de deux millions de Francs - par des prêts contractés les six dernières années, utilisés pour financer de gros travaux de voirie. Ceci signifie qu'il nous reste à peu près à emprunter 1.500.000 F pour arriver au seuil fatidique de l'endettement maximum. Les prêts étant remboursables sur une durée de 15 ans, ce n'est que vers les années 2000 que les possibilités financières de la commune redeviendront plus confortables et, durant les dix prochaines années, les Conseils Municipaux successifs devront faire des choix en matière d'investissements.

Suite à ces explications, que je n'espère pas trop techniques, chacun comprendra donc que les projets que nous aimerions voir se réaliser rapidement ne pourront pas prendre vie aussi facilement qu'on pouvait l'espérer. Si nos recettes augmentaient de manière substantielle, il est clair que la situation s'améliorerait. Pour cela, il existe diverses solutions, plus ou moins douloureuses, à commencer par le portefeuille de chacun, mais aussi par la création d'activités dans la commune qui, à terme, pourraient se révéler rentables pour nos finances ; un exemple : nous possédons 8.000 m² de terrain à Coligny pour lesquels nous cherchons une affectation ; il est évident que l'activité qui prendrait place sur ce terrain devrait apporter une juste rémunération de l'investissement opéré par la commune. Mais dans l'immédiat, étant donné la situation, nous mettrons l'accent sur l'entretien du patrimoine.

.../...

En ce qui concerne les travaux ou investissements pour l'année en cours nous avons décidé de procéder à la réfection des façades du bâtiment abritant la Mairie, la salle des fêtes et la cantine scolaire ; de réparer et recrépir le mur d'enceinte du cimetière, intérieur et extérieur ; d'effectuer l'achat d'un tracteur équipé d'une débroussailleuse pour compléter l'équipement à disposition de nos employés communaux. (A ce propos je profite de ces lignes pour souhaiter la bienvenue à Michel DUSONCHET qui est venu seconder André GAL le 1er mai dernier, suite à la décision du Conseil de créer un deuxième poste d'agent technique ; nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle fonction). Par ailleurs, nous avons acheté le terrain situé en face de l'entrée du cimetière, afin d'en éloigner le chemin départemental et d'y réaliser un parking. Le budget en investissements consacré à ces différents travaux peut être évalué à 900.000 F pour lesquels nous avons d'ores et déjà obtenu une subvention de 180.000 F et restons dans l'attente d'une seconde de 90.000 F.

A moyen terme, nous avons des contacts pour la construction de logements sur la parcelle devenue propriété communale, située face au hangar municipal. Des ébauches de projet ont été réalisées pour l'aménagement du parking proche de l'abri-bus ainsi que pour la traversée du chef-lieu. Le besoin pressant d'un bâtiment de mairie se faisant de plus en plus sentir, notre réflexion se porte sur l'opportunité de construire un nouveau bâtiment qui pourrait être proche des logements, ou éventuellement d'utiliser les surfaces disponibles dans les bâtiments existants. Lorsque paraîtra ce bulletin, vous aurez peut-être pu constater que, dans le désir de rendre plus agréable notre chef-lieu, nous avons commencé à fleurir les bâtiments communaux et le jeu de boules près de l'église. Il s'agit d'une première étape et nous espérons bien compléter cette décoration au fil des années prochaines.

Voilà très rapidement brossé le travail accompli depuis Septembre 1989 ; je pense que notre action va dans le sens attendu par le plus grand nombre, tel est en tout cas notre plus vive espérance.

Que la période estivale qui arrive soit profitable à tous et rendez-vous à l'automne pour la prochaine édition de ce bulletin qui semble recevoir le meilleur accueil : ceci est tout à l'honneur de "l'équipe de rédaction" et encourageant pour l'avenir.

Compte Administratif 1989

Les prévisions pour les finances de la commune constituent le budget prévisionnel (établi en Mars), complété par le budget complémentaire (en Octobre). L'année terminée, on regarde quelle a été la réalité : c'est le compte administratif, toujours un peu différent des prévisions .

Beaucoup des dépenses de la commune sont obligatoires ; on ne peut pas éviter la plupart des autres, du fait de l'existence de services ou d'équipements qu'il faut faire fonctionner . Pour ce qui est des recettes, la municipalité n'a, là aussi, que peu de marge de manoeuvre : dotations de l'Etat, subventions, taux des taxes encadrés, etc . . .

La section de fonctionnement concerne les dépenses liées à la vie normale de la commune . La section d'investissements se rapporte à ce qui augmente le patrimoine communal : achats de gros matériel, remboursement de la dette, gros travaux, . . .

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Frais financiers (intérêts de la Dette) 388.263,00 F	Recettes non fiscales :
Frais de Personnel (y compris indemnités diverses) 327.366,02 F	- taxe ordures* 124.368,00 F
Participations et contingents (part. à des dépenses intercommunales *) 174.149,74 F	- produits domaniaux (vente bois, locations, etc . . .) 63.738,29 F
Travaux et services extérieurs (entretien des équipements de la voirie, . . .) 410.288,52 F	- recouvrements et subventions 406.244,79 F
Divers 198.139,26 F	- divers 3.835,28 F
Transfert à section d'investissements 520.849,06 F	Dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement) 570.280,96 F
Totaux 2.011.056,24 F	Impôts indirects 161.852,37 F
	Contributions directes 665.411,00 F
	Produits antérieurs (reste de l'an dernier) 347.903,08 F
	Totaux 2.343.633,77 F
 <u>SECTION D' INVESTISSEMENTS</u>	
Remboursement de la dette (capital) 219.932,58 F	Prélèvements sur recettes de fonctionnement 520.849,06 F
Achats de Terrains (surtout réserve foncière) 819.981,68 F	Recettes ordinaires :
Voie 335.264,25 F	- compens. TVA 218.772,00 F
Ecole 286.395,16 F	- taxe locale d'équipement 10.101,12 F
Batiments 221.170,04 F	Recettes particulières :
Matériels 124.061,26 F	- subventions 666.550,00 F
Divers 59.016,35 F	- emprunts 488.000,00 F
Totaux 2.065.828,83 F	Divers 139.210,00 F
	Report 1988 583.890,37 F
	Totaux 2.539.372,55 F

* La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par la commune (recette) ; mais elle est reversée au syndicat intercommunal (dans la rubrique "Participations et Contingents") .

Voici les principales décisions prises par le Conseil municipal depuis notre dernier bulletin.

Achats de matériel:

- . 24 tables (repas) pour la salle des fêtes
- . tableau d'affichage vitré pour la mairie

Travaux divers exécutés:

- . portails pour fermer le terrain de sport côté route et côté école
- . grillage pour clore le terrain de sport
- . mise en place de barrières au Pont des Jacques et réparations au Pont de Chavanne

Cession de bien:

Le Conseil a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la vente de l'ancienne école du Feu. Cette décision a été prise pour les raisons suivantes:

- Le cout d'une éventuelle remise en état ne correspond pas aux ressources actuelles de la commune
- Ce bâtiment n'a plus de vocation publique
- Les ressources dégagées par cette opération sont nécessaires à la commune pour faire face à d'autres engagements financiers profitables à son avenir.

Acquisition foncière:

Le Conseil a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à l'achat d'une parcelle de terrain sise devant le cimetière en vue de la création d'un parking.

Création d'un second poste d'employé municipal:

Le Conseil a décidé la création de ce poste et l'engagement de Monsieur Michel Dusonchet, qui a été transféré de Reignier. Le but de cette opération est de permettre un travail en équipe, considérant que beaucoup de travaux sont exécutés plus efficacement par deux personnes. De plus, la Commune pourra ainsi exécuter elle-même certains travaux qu'il fallait jusque là confier au Syndicat intercommunal ou à des tiers.

Equipement lourd:

Le Conseil a donné pouvoir à Monsieur le Maire de négocier l'achat d'un Tracto-pelle avec débroussailleuse. Cet engin permettra l'exécution de travaux de voirie et d'entretien. L'étude et les discussions nécessaires avec les candidats-fournisseurs ont été confiées à une commission constituée de membres du Conseil compétents en la matière.

REPAS DES ANCIENS : 29 avril 1990.

Comme chaque année, les aînés de notre commune se sont retrouvés pour une journée qui leur était tout particulièrement consacrée.

Pendant l'apéritif, Monsieur le Maire prononçait quelques mots, souhaitant à tous la bienvenue et regrettant ceux qui, pour diverses raisons, n'avaient pu être parmi nous. Puis vint le repas délicieusement préparé et servi par le Bureau d'Aide Sociale. Certains racontèrent des histoires "à ne pas mettre dans toutes les oreilles", et d'autres poussèrent la chansonnette. On se quitta dans la bonne humeur en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Une cérémonie était organisée par la municipalité au Monument aux Morts avec la présence des Anciens Combattants 39-45, anciens d'A. F. N. Monsieur René DREVOUX 3ème Adjoint lut le discours de Monsieur André MERIC, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et des Victimes de guerre, qui dans son message s'exprimait en ces termes : "Nous sommes en paix, mais notre combat n'est pas achevé. Notre combat est celui de la justice, de la liberté et des droits de l'Homme, notre combat est notre aptitude à surmonter le doute, les divisions, les préjugés et les violences à s'opposer aux tentatives de falsification de l'Histoire et à refuser le racisme sous toutes ses formes."

Messieurs Marc VIANDAZ, ancien combattant 39-45 et Gustave BAILLARD, ancien d'A. F. N. déposèrent une gerbe au pied du monument et on observa une minute de silence. Un apéritif fut offert à l'issue de la cérémonie.

FETE DES MERES : 20 mai 1990.

La municipalité tenait à rendre un hommage bien mérité aux mamans de la commune et ce fut chose faite.

Chacune d'entre elles, venues nombreuses entourées de leur famille reçurent une rose offerte à leur entrée dans la salle des fêtes. Monsieur le Maire remercia l'assemblée en souhaitant avec quelques jours d'avance une bonne fête à toutes les mamans présentes et l'on trinqua en leur honneur.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier tous ceux qui, régulièrement participent aux différentes manifestations que nous organisons tout au long de l'année. Votre présence est un encouragement pour nous tous.

RENDEZ-VOUS AU BAL DU 14 JUILLET !



SECOURS

"Invitez un enfant cet été, ça fera un copain de plus."

POPULAIRE

FRANÇAIS

Offrir des vacances à un enfant de 5 à 12 ans issu de milieu défavorisé, c'est l'action de solidarité que vous propose le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS de Haute-Savoie depuis près de 10 ans.

7, rue Jules-Barut

74000 Annecy

Tel. 50.67.45.68

CCP 13001 Lyon

En 1989, nous avons pu recevoir 500 enfants à Noël, Pâques, Eté. Notre département se prête bien à l'accueil familial compte tenu de son environnement verdoyant, de ses activités sportives variées et surtout de l'intérêt des familles savoyardes pour le bien de l'enfant.

RECONNU

D'UTILITÉ

"Voir un enfant heureux c'est un cadeau exemplaire irremplaçable pour la famille d'accueil".

PUBLIQUE

AGRÉÉ

Vous pouvez devenir famille d'accueil à Noël, Pâques ou en Eté. Ceci gracieusement sans difficulté d'assurance pendant le séjour.

DÉDUCTION

Contactez nous dès maintenant au :

POPULAIRE

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

7, rue Jules-Barut

74000 ANNECY

Tel. 50.67.45.68.

Aussitôt après avoir reçu votre appel vous serez visité par un de nos correspondants locaux.

Histoire d'Eau . . .

Cet hiver, au lieu-dit Le Croset, entre le cimetière et le hameau de Lignères, lors d'une des journées de forte pluie que nous avons connues, un canal s'est bouché . Ce canal permettait le passage du chemin vicinal .

Les efforts d'un des habitants du hameau, puis d'André Gal, notre employé communal, pour déboucher les tuyaux, restent sans effet . Mr. Gal doit alors détourner le ruisseau, sortir à grand-peine les tuyaux . Pour découvrir la cause du dégât : un vulgaire casier à bouteilles en plastique, coincé à l'intérieur . Que faisait-il donc là-dedans, et d'où venait-il ?

Eh bien, c'est simple : de la décharge sauvage située juste au-dessus, au bord de la route départementale et du ruisseau .

En effet, depuis plusieurs années se trouve là un dépôt de matériaux, transformé petit à petit en décharge sauvage par certains passants, prenant de plus en plus d'ampleur au fil des mois .

L'été dernier, cette décharge avait pris des proportions importantes . Notre employé communal l'a alors aplanie et recouverte de terre ; le propriétaire des lieux mit une clôture légère et un écriteau d'interdiction, ce qui arrêta enfin le déversement de débris (bien que certaines personnes aient encore continué à y apporter des déchets : tontes de gazon, . . .)

Cependant, les ordures amassées là, bien que recouvertes, sont toujours présentes et prêtes à réapparaître . Et c'est ainsi qu'une montée du ruisseau a pu emporter le funeste casier à bouteilles .

Nos employés communaux (aidés quelquefois par Marcel Dupont) ont dû refaire entièrement le canal, avec des tuyaux neufs (les anciens n'ayant pas supporté d'être sortis), et plus gros (l'ancien diamètre étant trop faible pour le passage des casiers à bouteilles !) ; il a fallu faire un muret de soutènement, remettre le chemin en état (boules, graviers), etc . . .

Coût de l'opération : environ 12.000 F. de matériel, plus 7 à 8 journées de travail .

Qui paie cela ? Les personnes qui ont déversé leurs ordures ? Evidemment non : c'est chacun de nous, habitants de La Muraz, qui devons supporter ces frais .

Bien sûr, ceci n'est pas le seul (ni même le principal) inconvénient d'une décharge sauvage . Il n'est certes pas celui auquel on pense immédiatement, et pourtant il est bien réel .

Cette petite histoire est là pour nous rappeler que le manque de civisme (et même, dans ce cas, de savoir-vivre) de quelques personnes, peut avoir des conséquences importantes, qui seront supportées par la collectivité .

Que chacun soit donc vigilant pour empêcher ce genre de choses de se reproduire où que ce soit dans notre commune .

L. U.

Incinération des Ordures Ménagères

Actuellement, nos ordures sont déversées dans une décharge . Il sera impossible de trouver un nouvel emplacement lorsque celui utilisé actuellement sera comblé . Cette situation nous menace à brève échéance, car il se remplit de semaine en semaine . Comme nous, d'autres communes des environs n'ont plus de place pour leurs déchets, et doivent trouver d'autres solutions .

Nous devons donc participer, avec beaucoup d'autres communes de la région, à la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères . Des discussions ont déjà eu lieu et un syndicat intercommunal est en train de se mettre en place à cet effet . Si tout se passe bien, cette usine devrait être terminée dans environ deux ans .

Mais ce genre d'usine ne peut traiter que les déchets combustibles . En sont exclus les verres, plastiques, métaux, produits chimiques, . . . Ces déchets, s'ils ne sont pas triés, augmentent considérablement les coûts du traitement, et par là-même les taxes d'enlèvement des ordures . Au contraire, ces matériaux peuvent être récupérés et réutilisés .

Nous devons donc nous préparer à avoir plus d'une poubelle par foyer, dès que notre canton se sera pourvu d'une déchetterie où seront récupérés tous les déchets non incinérables .

La municipalité fera son possible pour qu'il n'y ait pas trop de désagréments ; cependant il est certain que notre comportement vis-à-vis de nos ordures devra changer, que nous le voulions ou non, et cela ne dépendra certainement pas des décisions du conseil municipal d'une commune comme la nôtre !

Bien entendu, les modalités ne sont pas encore connues, car rien n'est encore décidé . Vous serez tenus au courant de l'évolution des choses, au fur et à mesure, par tous les moyens utiles .

La Page des Associations locales

L'an dernier, nous avons publié un article des chasseurs ; aujourd'hui vient le tour des pêcheurs . Si d'autres associations désirent faire paraître un mot, qu'ils s'adressent à un des conseillers municipaux .

Bien entendu, les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs, et pas la Municipalité .

LES PECHEURS ET L'ENVIRONNEMENT

L'amicale des pêcheurs du Viaizon, créée en 1989 par quelques amoureux de la gaule des communes de La Muraz et Monnetier-Mornex, s'est donné pour objectif dans les années à venir le contrôle des pollutions dans le Viaizon et son entretien; c'est pour cette raison que cette année nous avons effectué un nettoyage à la main des détritrus qui jalonnent son parcours, et plus particulièrement le ruisseau de Mali, Chez Blaise . C'est donc une quarantaine de pêcheurs de la région qui s'étaient donné rendez-vous le Samedi 9 Juin sur les berges de notre rivière, et tous étaient contents d'avoir apporté une petite pierre à l'édifice de l'environnement, en se promettant de faire encore mieux l'année prochaine . En espérant que tout le monde mette un peu de bonne volonté pour que nos rivières et ruisseaux retrouvent leur beauté naturelle . Et du même coup la commune toute entière y retrouvera son compte pour que règne une bonne harmonie entre tous les utilisateurs de la rivière .

Le Président .

INFORMATIONS GENERALES

Utilisation de la Salle des Fêtes : La réservation de la salle communale se fait de plus en plus en avance (parfois jusqu'à 4 mois), et très souvent par des personnes étrangères à la Commune . Afin d'éviter tout désagrément, et de ne pas pénaliser les résidents, nous vous demandons de prendre en compte ces délais lors de vos projets futurs .

Mairie : Le secrétariat propose aux particuliers désireux de louer ou de vendre (logements, terrains, . . .), de se faire connaître afin que l'on puisse leur adresser les personnes qui, de plus en plus nombreuses, nous contactent pour des renseignements de cet ordre .

De même, afin de faciliter les recherches (poste, organismes sociaux, . . .), nous vous prions de nous signaler tout changement de domicile de vos locataires .

Recensement 1998 : Les premiers résultats du recensement nous annoncent une progression de la population de la commune . En effet, de 536 en 1982, nous sommes actuellement 580 habitants, qui se répartissent de la façon suivante :

- * 258 actifs (46 % de la population)
- * 119 frontaliers (20 % de la population ; 46% des actifs)

Nos amis les bêtes : Le département de la Haute-Savoie étant contaminé par la rage, il est imposé à tous les propriétaires d'animaux d'éviter leurs divagations, d'effectuer leurs vaccinations annuelles, et de faire pratiquer le tatouage en vue d'identification en cas de morsure . La liste des personnes habilitées au tatouage des chiens se trouve en Mairie .

Un dernier conseil : durant la floraison, il est interdit de traiter la végétation avec des produits nocifs pour les abeilles .

Impôts : Les Services Fiscaux font savoir que la date limite de paiement des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est avancée au 15 Novembre (au lieu du 15 Décembre) ; celle de paiement de la taxe d'habitation reste fixée au 15 Octobre .

Ch. Z.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

Vendredi 13 Juillet, à partir de 20 h. : Bal populaire gratuit, avec l'orchestre "Matricule Rock" . Buvette au profit de l'A.P.E. de La Muraz .

Dimanche 22 Juillet : Fête au Village, organisée par l'Association Saint-Antoine .